
Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le mardi 20 mai 2008

L'établissement métis de Peavine reçoit un investissement en infrastructure pour la construction d'un aréna communautaire

Établissement métis de Peavine, Alberta – Grâce à un investissement fédéral-provincial accordé dans le cadre du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Alberta (FIMRCA), l'établissement métis de Peavine sera en mesure d'équiper son aréna communautaire local.

L'investissement de 1,8 million de dollars a été annoncé aujourd'hui par M. Brian Jean, député fédéral de Fort McMurray–Athabasca et secrétaire parlementaire du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, au nom de l'honorable Rona Ambrose, présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, et par M^{me} Pearl Calahasen, députée provinciale de Lesser Slave Lake.

« En faisant cet investissement dans l'aréna communautaire, nous investissons dans la qualité de vie des résidants de l'établissement Métis de Peavine, a déclaré le secrétaire parlementaire Brian Jean. Notre gouvernement est fier d'offrir à cette communauté un accès plus large aux possibilités de mise en forme, récréatives et sociales par l'intermédiaire de cet investissement à long terme dans l'infrastructure. »

L'installation offrira un plus grand nombre d'activités récréatives et un meilleur accès aux programmes qui favorisent le développement athlétique des résidants. La population locale, dont 44 p. 100 sont des jeunes de moins de 19 ans, bénéficiera aussi de la plus grande accessibilité à l'aréna, et ce, pour un plus grand nombre de résidants.

« Cet investissement dans l'aréna de Peavine favorisera un sentiment de fierté de la part des résidants de la collectivité et améliorera par la même occasion leur qualité de vie, a indiqué la députée provinciale Pearl Calahasen. Les améliorations apportées auront pour effet d'augmenter le niveau d'activités physiques des citoyens, ce qui contribue à la santé et au bien-être de toute la population. »

Aux termes de l'entente initiale du FIMRCA, signée en juin 2006, les gouvernements fédéral et provincial se sont engagés à verser chacun 88 millions de dollars au

Fonds, les administrations locales participantes devant couvrir le reste des coûts. En avril 2007, le gouvernement du Canada et la province de l'Alberta ont fourni chacun un montant supplémentaire de 19 millions de dollars au Fonds, conformément à leur engagement à aider les petites collectivités à répondre à leurs besoins urgents en infrastructure. Le FIMRCA, qui comprend l'investissement fédéral et provincial et la contribution de contrepartie des administrations locales à l'égard des projets, totalise 321 millions de dollars.

Au moins 55 p. 100 du financement du FIMRCA est destiné aux projets d'infrastructure qui contribuent au développement économique des collectivités et à la qualité de vie environnementale. Il peut notamment s'agir de projets relatifs à l'eau, aux eaux usées, aux déchets solides, à l'énergie environnementale et au transport en commun. Le Fonds investira également dans des infrastructures récréatives, des projets à portée touristique ou culturelle, des routes locales et la connectivité au service à large bande. Les projets sont sélectionnés dans le cadre d'un processus concurrentiel fondé sur l'examen des demandes de financement soumises par les collectivités de l'Alberta.

-30-

Personnes-ressources :

Donna Kinley
Gestionnaire des communications
Diversification de l'économie de l'Ouest
Canada
Edmonton (Alberta)
Tél. : 780-495-6892
Cell. : 780-991-7432

Jerry Bellikka
Directeur des communications
Ministère de l'Infrastructure et des
Transports de l'Alberta
Edmonton (Alberta)
Tél. : 780-415-1841

Fiche d'information

Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Alberta (FIMRCA)

Le projet suivant reçoit du financement dans le cadre du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Alberta (FIMRCA).

Établissement métis de Peavine

Projet d'aréna communautaire

Investissement fédéral-provincial conjoint : 1 806 136 \$ (assujetti à une évaluation environnementale)

Ce projet prévoit la construction d'un aréna de hockey et de patinage afin de répondre aux besoins en matière de sports et de loisirs de cette collectivité en pleine croissance. L'emplacement de l'aréna dans la collectivité le rendra plus accessible à un plus grand nombre de résidants, qui auront moins besoin de se déplacer.

Feuillelet d'information

Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Alberta (FIMRCA)

Programme de partenariat

- Le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Alberta (FIMRCA) a été conçu pour répondre aux besoins locaux en infrastructure des zones urbaines et rurales de l'Alberta, afin que tous les Albertains, que leur collectivité soit grande, petite ou éloignée, aient leur part des bénéfiques produits par les investissements en infrastructure.
- Par l'intermédiaire de ce fonds, le gouvernement du Canada procédera, en partenariat avec la province de l'Alberta, à des investissements dans des projets d'infrastructure locaux. Ceux-ci sont d'une importance vitale pour l'entretien durable d'une forte croissance économique et d'une bonne qualité de vie dans les collectivités canadiennes.
- Aux termes de l'entente initiale du FIMRCA, signée en juin 2006, les gouvernements fédéral et provincial se sont engagés à verser chacun 88 millions de dollars au Fonds, les administrations locales devant couvrir le reste des coûts.
- En 2007, le gouvernement du Canada et la province de l'Alberta ont fourni chacun un montant supplémentaire de 19 millions de dollars au Fonds, conformément à leur engagement à aider les petites collectivités à répondre à leurs besoins urgents en infrastructure.
- Le FIMRCA, qui comprend l'investissement fédéral et provincial et la contribution de contrepartie des administrations locales aux projets, totalise 321 millions de dollars.
- Le FIMRCA est mis en œuvre par Diversification de l'économie de l'Ouest Canada et le ministère de l'Infrastructure et des Transports de l'Alberta, et est géré par un secrétariat conjoint.

Priorités du programme

- Au moins 55 p. 100 du financement du FIMRCA est destiné aux projets d'infrastructure qui contribuent au développement économique des collectivités et à la qualité de vie environnementale. Il peut notamment s'agir de projets relatifs à l'eau, aux eaux usées, aux déchets solides, à l'énergie environnementale et au transport en commun. Le Fonds investira également dans des infrastructures récréatives, dans des projets à portée touristique ou culturelle, dans les routes locales et la connectivité au service à large bande.

- Au moins 80 p. 100 du financement FIMRCA sera consacré aux municipalités rurales de moins de 250 000 habitants. Les 20 p. 100 restants seront à la disposition de municipalités urbaines de plus de 250 000 habitants.
- Un montant de 724 584 dollars est également mis à la disponibilité des municipalités pour les projets de renforcement des capacités municipales (RCM). Ce type de projet peut comprendre, entre autres, l'acquisition de logiciels de planification de l'infrastructure, la formation nécessaire pour utiliser ces logiciels, les études de planification permettant de déterminer l'inventaire et l'état des infrastructures d'une municipalité et la mise au point d'un système de gestion de biens en demande.

Contribution et collaboration locales

- Le FIMRCA est géré par un comité de gestion composé de six membres : deux représentants fédéraux, deux membres nommés par l'Alberta et deux représentants des associations municipales de l'Alberta — l'Alberta Urban Municipalities Association et l'Alberta Association of Municipal Districts and Counties. Le comité de gestion élabore ses propres lignes directrices et supervise le processus d'examen et de sélection des projets. Les projets sont sélectionnés dans le cadre d'un processus concurrentiel fondé sur l'examen des demandes de financement soumises par les collectivités de l'Alberta. La date limite de présentation des demandes de financement était le 31 mai 2007.

Évaluation environnementale

- Les projets réalisés aux termes du FIMRCA doivent faire l'objet de processus d'évaluation environnementale appropriés, et le financement repose sur le respect de toutes les exigences fédérales et provinciales en vigueur.

Renseignements supplémentaires

- Veuillez communiquer avec le secrétariat conjoint du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Alberta au 1-800-396-0214 (sans frais) ou à camrif@gov.ab.ca. Vous pouvez également visiter le site Web du Fonds au <http://www.camrif.ca/>.
- Pour obtenir plus de renseignements sur les programmes d'infrastructure du gouvernement du Canada et de l'Alberta, veuillez visiter les sites Web suivants : <http://www.infrastructure.gc.ca/> et <http://www.infratrans.gov.ab.ca/>.